



**Pour diffusion immédiate**

N° 63-17-18

**LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS REAGIT A L'ADOPTION DU  
PROJET DE LOI 166 PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC  
CONCERNANT LE RÉGIME DE LA TAXE SCOLAIRE.**

Gatineau, le 28 mars 2018 – Le 27 mars dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 166 dans le but d'instaurer un taux de taxe unique pour chacune des régions administratives de la province. Ainsi, la Commission scolaire des Draveurs se réjouit d'apprendre que les innombrables démarches qu'elle a entreprises au cours des dernières années auprès de la députation régionale et du Gouvernement du Québec ont porté fruit.

« Les présidences des commissions scolaires francophones de l'Outaouais ont travaillé avec acharnement afin que le gouvernement règle le problème d'iniquité de la taxe scolaire. Je suis très heureux que tous les citoyens scolaires aient une diminution de leur fardeau de taxes scolaires » a affirmé M. Claude Beaulieu, président de la Commission scolaire des Draveurs. Dans les faits, l'adoption du projet de loi se traduit par une économie de plusieurs centaines de dollars pour chaque payeur de taxes!

Toutefois, la Commission scolaire des Draveurs considère que le modèle de perception de taxes scolaires inclus dans le projet de loi va à l'encontre des principes d'autonomie des commissions scolaires et de gouvernance locale. En effet, dorénavant, une commission scolaire ne pourra plus percevoir le compte de taxes scolaires. Elle devra plutôt s'entendre avec les commissions scolaires de sa région pour désigner une perceptrice ou confier cette tâche au Comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal.

La Commission scolaire des Draveurs remercie tous ses partenaires de même que tous les citoyens scolaires qui l'ont appuyée au cours des dernières années dans le cadre de ses nombreuses initiatives visant à mettre fin à l'iniquité de la taxe scolaire en Outaouais.

– 30 –

Source : Christian Laforest  
Directeur  
Service du secrétariat général et des communications  
Tél. : 819 663-9221, poste 12101  
Courriel : [ssgc@csdraveurs.qc.ca](mailto:ssgc@csdraveurs.qc.ca)

COMMUNIQUÉ